



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 10 juin 2011
cdpc/docs 2011/cdpc (2011) 15 - f

CDPC (2011) 15

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

NON-PAPIER
PRINCIPAUX ELEMENTS EVENTUELS DU FUTUR MANDAT DU
CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE (PC-CP)

Document préparé par
la Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques (DGHL)

Site web du CDPC : www.coe.int/cdpc
Courriel CDPC : dgi.cdpc@coe.int

Non-papier

Principaux éléments éventuels du futur mandat du Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

Introduction

Compte tenu de la réforme de la structure des comités au sein du Conseil de l'Europe, le Secrétariat a identifié un certain nombre d'éléments principaux qui pourraient figurer dans le futur mandat du PC-CP.

Les éléments énoncés ci-dessous sont de nature purement provisoire et dépendent de l'approbation du Secrétaire General et du Comité des Ministres.

Eventuelles tâches principales

Sous l'autorité du CDPC, et en relation avec la mise en œuvre du Programme d'activités concernant les prisons et la probation pour 2012-2013, le PC-CP est chargé :

- i. de suivre l'évolution des systèmes pénitentiaires européens et des services chargés de la mise en œuvre des sanctions et des mesures appliquées dans la communauté ;
- ii. d'examiner le fonctionnement et la mise en œuvre des Règles pénitentiaires européennes¹, des Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté², des Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures³, des règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation⁴ ainsi que d'autres recommandations pertinentes du Comité des Ministres, et de formuler des propositions pour améliorer leur application pratique et les mettre à jour si nécessaire, pour assurer la cohérence et l'exhaustivité des normes en la matière ;
- iii. d'élaborer de nouveaux projets d'instruments juridiques et des rapports sur des questions pénologiques, sur la base de mandats occasionnels adoptés par le Comité des Ministres à la suite de propositions émises par le CDPC ;
- iv. de formuler des avis sur des questions pénologiques à la demande du CDPC, des Etats membres, ou de sa propre initiative ;
- v. en tenant compte de l'avancement de ses travaux, de préparer sous sa responsabilité propre et dans le cadre de son domaine de compétence, des propositions pour le CDPC quant au Programme d'activités des années à venir ;
- vi. de préparer les conférences des directeurs d'administration pénitentiaire (CDAP) et les conférences des directeurs de service de probation, et d'assurer leur suivi conformément aux instructions du Comité des Ministres et aux propositions du CDPC ;
- vii. de donner des conseils et d'apporter une assistance concernant la collecte et la publication des statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe SPACE I et SPACE II.

¹ Recommandation Rec(2006)2 du Comité des Ministres

² Recommandation n° R (92)16 du Comité des Ministres

³ Recommandation Rec(2008)11 du Comité des Ministres

⁴ Recommandation Rec(2010)1 du Comité des Ministres

Activités éventuelles à superviser

- Préparer la 17^e et la 18^e CDAP ;
- Donner des conseils et apporter une assistance pour la collecte et la publication annuelles des statistiques SPACE I et SPACE II ;
- Assurer le suivi de la Résolution n° 2 sur la politique pénitentiaire dans l'Europe d'aujourd'hui, adoptée à la 30^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice intitulée « Moderniser la justice au troisième millénaire » (novembre 2010, Istanbul) ;
- Promouvoir la mise en œuvre de la recommandation du Comité des Ministres relative aux détenus étrangers, qui devrait être adoptée début 2012 ;
- Promouvoir la mise en œuvre de la recommandation du Comité des Ministres sur le Code d'éthique européen pour le personnel pénitentiaire, qui devrait être adoptée début 2012 ;
- Contribuer à l'élaboration d'un instrument juridique concernant la gestion et la prise en charge des délinquants dangereux ;
- Promouvoir une meilleure application de la Recommandation n° R(99)22 concernant le surpeuplement des prisons et l'inflation carcérale et proposer des politiques et des bonnes pratiques pénales visant à limiter le recours à la détention ;
- Sous l'autorité du CDPC, contribuer à préparer une conférence internationale avec la participation des ministères de la Justice, des juges, des procureurs, des représentants des services pénitentiaires et des services de probation, éventuellement des représentants des mécanismes nationaux de prévention.
- En fonction des conclusions des 17^e et 18^e CDAP, réaliser une étude de faisabilité concernant la nécessité et l'utilité de renforcer le cadre juridique existant dans le domaine pénitentiaire en élaborant un instrument juridique contraignant.

Résultats éventuels attendus

- Aide fournie aux autorités nationales pour améliorer les conditions de détention dans les prisons européennes, notamment en abaissant le nombre de prisons surpeuplées ;
- Aide fournie aux autorités nationales en vue d'un usage plus efficace des sanctions et mesures de probation pour permettre la prise en charge des délinquants dans la communauté ;
- Aide fournie aux autorités nationales pour faciliter le transfèrement des détenus d'un Etat à l'autre sur la base de règles minimales communes pour le traitement des détenus ;
- Mieux informer les professionnels quant à l'état des systèmes pénitentiaires et de probation.
- Améliorer les échanges de bonnes pratiques et d'expertise entre les administrations pénitentiaires des Etats membres, pour les aider à améliorer les conditions de détention et à limiter le recours excessif à l'incarcération ;
- Aider les services pénitentiaires à établir et à entretenir le dialogue et la coopération avec les instances judiciaires et législatives de leurs pays respectifs ;
- En fonction des résultats du suivi de la résolution n° 2 de la 30^e Conférence des ministres de la Justice du Conseil de l'Europe (2009), un travail pourra être engagé pour mettre à jour les normes existantes / rédiger un instrument juridique contraignant sur les prisons.